Recensement de la population 2022

www.le-recensement-et-moi.fr

Le recensement de la population aura lieu à partir du 20 janvier.

Mme CIZERON Aurélie, votre agent recenseur, déposera dans votre boîte aux lettres, ou vous remettra directement vos codes de connexion, afin de répondre au questionnaire en ligne. Vous aurez quelques jours pour y répondre.

Dans le contexte sanitaire actuel, nous vous sollicitons pour privilégier la réponse par internet, plus simple, plus rapide, totalement confidentielle, et surtout qui évite tout contact avec votre agent recenseur. Si vous rencontrez des difficultés, un proche peut peut-être vous aider...

Si toutefois il vous est impossible de répondre par internet, votre agent recenseur vous remettra des questionnaires papier et viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous.

Mme CIZERON Aurélie

Le recensement, à quoi ça sert ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement…). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !
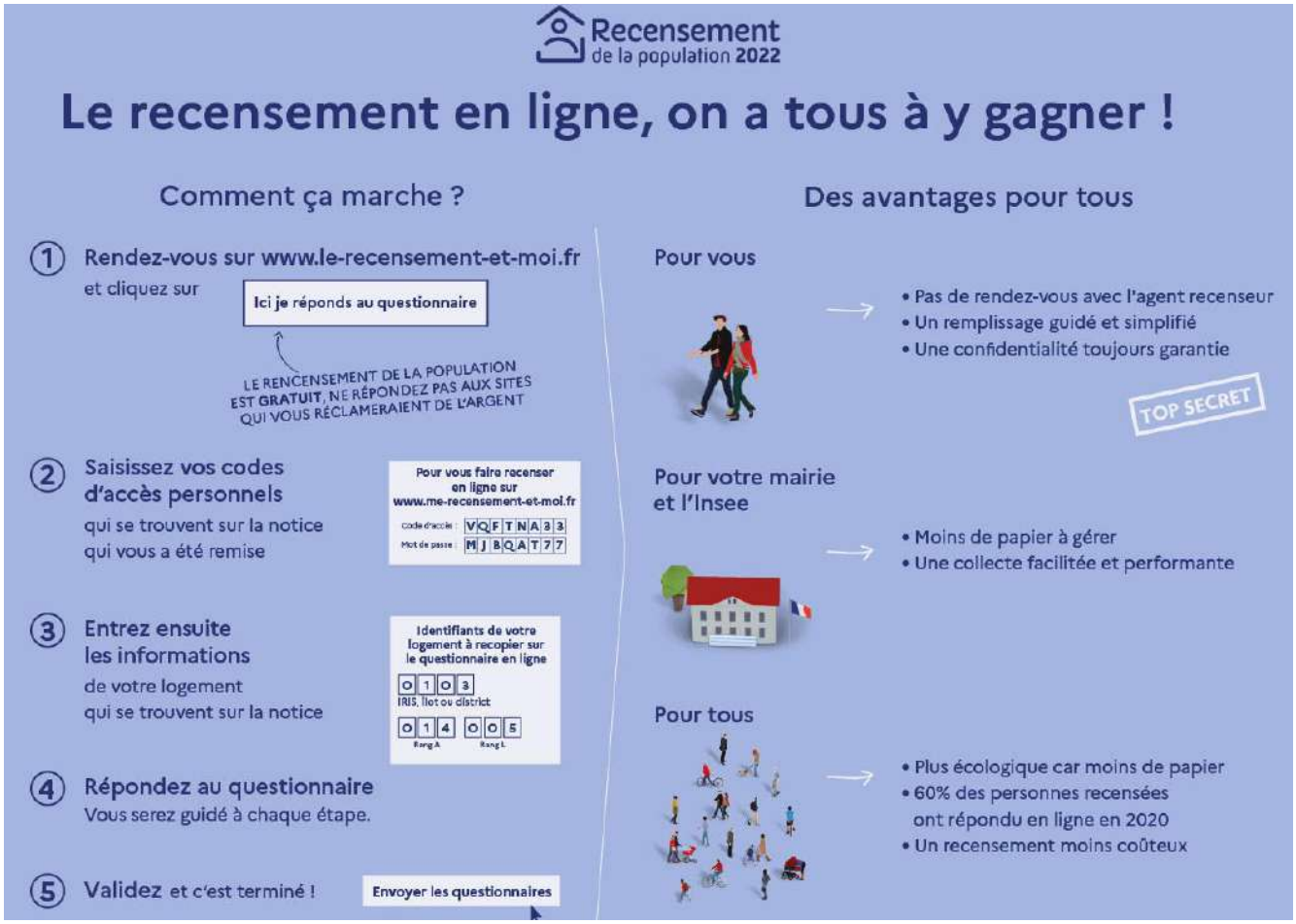
Le recensement est obligatoire, gratuit et confidentiel. Ne répondez pas aux sites ou sollicitations frauduleux.